

Portant validation des marchés subséquents 2 concernant les travaux du quartier de la gare

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la délibération n°82-2022 portant autorisation de signature de l'accord-cadre du quartier de la gare et autorisant Madame le Maire à signer les marchés subséquents

Considérant les accords-cadres,
Considérant les offres des marchés subséquents n°2
Considérant qu'il convient de les signer

DECIDE :

De signer les marchés subséquents n°2 avec les entreprises pour les montants prévisionnels suivants :

- Lot n°1 – Viafrance : montant prévisionnel de 2 253 951,26 HT
- Lot n°2 – Bouygues Energie : montant prévisionnel de 271 806,80 € HT
- Lot n°3 – Vallois : montant prévisionnel de 240 068,75 € HT

D'indiquer que les paiements se feront en application des prix du bordereau des prix unitaires en fonctions des quantités réellement utilisées

signé électroniquement le 05/04/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

